

Indexation

Quelques informations à l'usage des collègues sur les lieux de travail

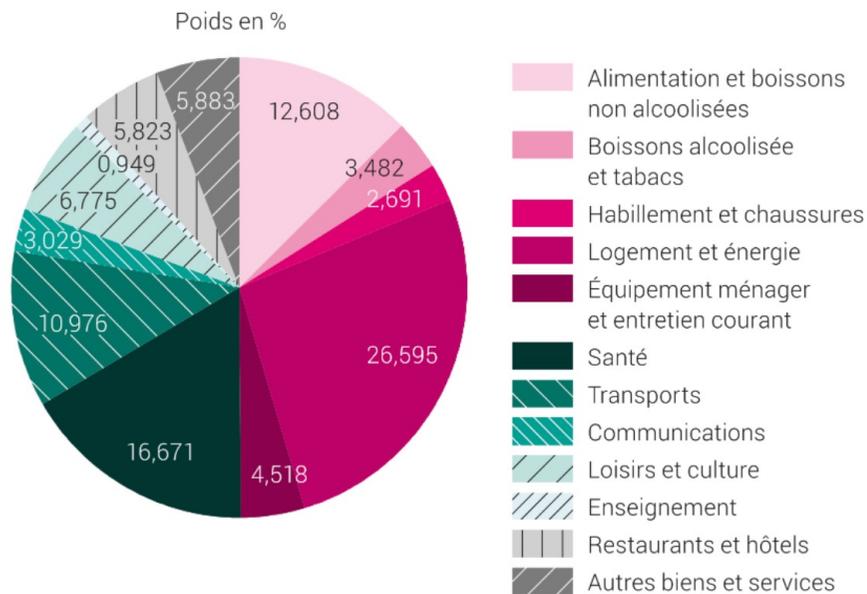
SUD - SSP - FSF

Novembre 2022 - DJ

IPC – De quoi s’agit-il?

- Basé sur le “panier type”:

Panier-type de l’IPC et pondération, en 2022



Source: OFS – Indice suisse des prix à la consommation (IPC)

© OFS 2022

Ce que ce calcul n’inclut pas:

- Les coûts de l’assurance maladie de base (LAMAL)

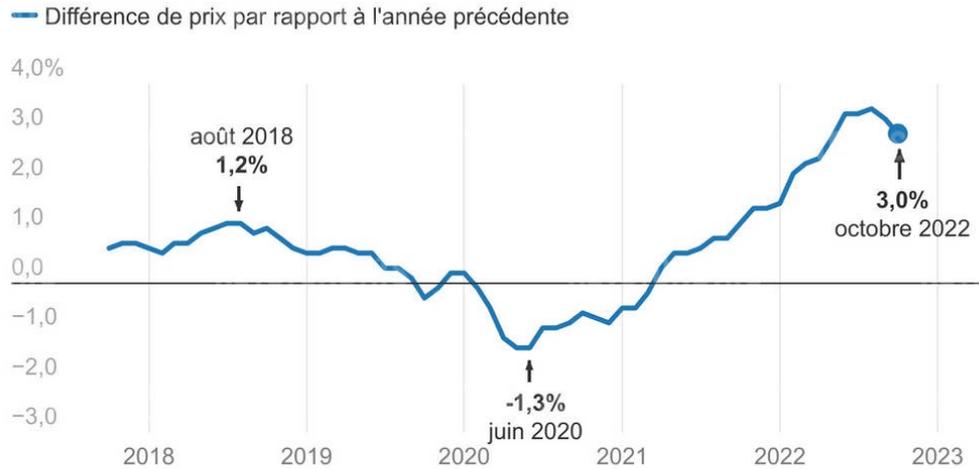
+6% en moyenne en 2022

En outre, il sous-estime partie des coûts liés à la mobilité, au loyer et à l’énergie.

Inflation – Impact sur les salaires:

Inflation en Suisse

En octobre 2022, les biens de consommation en Suisse étaient **3,0%** plus chers qu'il y a une année



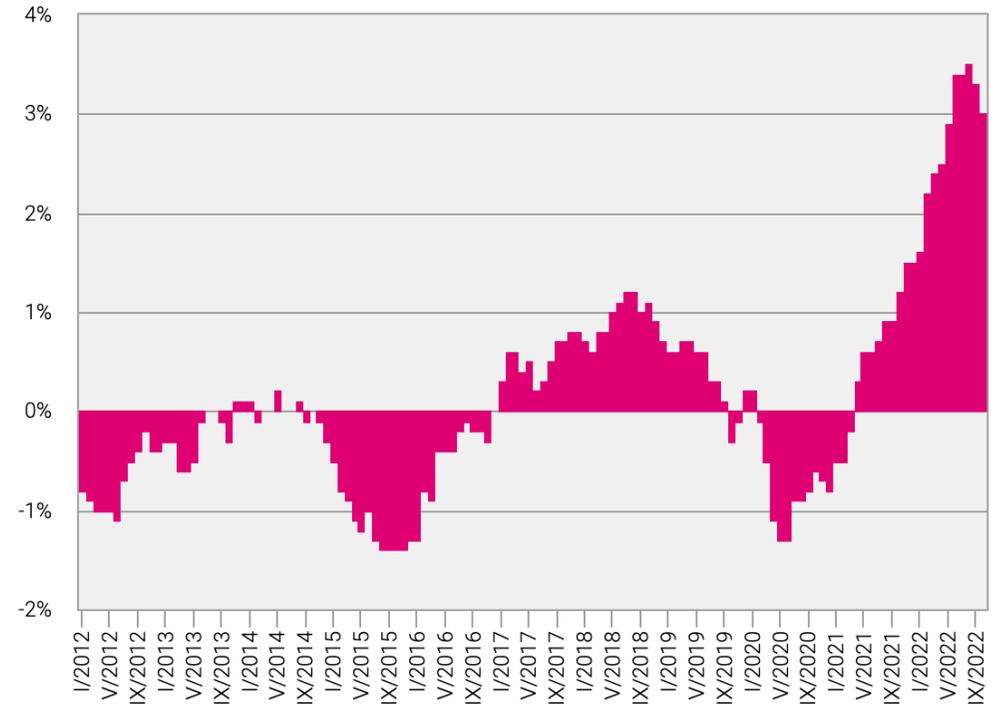
Infographie: Keystone-ATS, Source: OFS

Résultat: une baisse des salaires réels supérieure à 1% même en compensant pleinement l'inflation!

[ref] OFS: *Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, 1976 à 2021.*

Indice des prix à la consommation

Variation par rapport à l'année précédente



Source: OFS – Indice des prix à la consommation (IPC)

© OFS 2020

Et sur la fonction publique et parapublique?

- *Base légale LPERS :*

- ✓ **Art. 25** **Adaptation de l'échelle**

¹ Le Conseil d'Etat adapte l'échelle des salaires au coût de la vie le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée.

² Après consultation des associations du personnel, le Conseil d'Etat peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique.

- *Décret de 2013 (DreCAP CP 172.432) :*

- ✓ **Art. 2**

¹ Les échelles de salaires ne sont pas indexées aussi longtemps que l'indice des prix à la consommation n'atteindra pas au moins l'indice de 110.18 pts (base mai 2000 = 100) en octobre de l'année précédant l'indexation.

² L'indexation au 1er janvier sera déterminée sur la base de l'écart entre l'indice fixé à l'alinéa 1 et celui du mois d'octobre de l'année écoulée.

Décret de 2013:

- Le plafond fixé par le décret est atteint:

Période d'indexation	
Date de début 05.2000	Date de fin 10.2022
Indice (Base d'indice 05.2000=100)	
Valeur initiale 100.0 points	Valeur finale 112.6 points

- Il existe à charge des employé.e.s 0.8% en vertu de l'alinéa 2

Chiffres: calculatrice disponible sur le site de l'OFS

Ce que l'état prévoit:

- 71 mios budgetés par le Conseil d'Etat, avant discussions politiques.
- Ce montant représente environ 1.5% d'augmentation. Il se répartit comme suit: 33.9 mios pour le public, 37.1 mios pour le parapublic.
- A l'heure actuelle, aucune négociation, aucune précision.

Répartition: page 179 et 180 du projet de budget remis aux députés en septembre.

Ce que SUD, SSP et la FSF Prévoient:

- Une journée de mobilisation sera organisée sur les lieux de travail le 6.12.2022.
 - Une manifestation sera organisée devant le Grand Conseil le même jour à 17h.
 - Elle sera suivie d'une Assemblée Générale de la Fonction Publique à 19h30.
-
- La date du 13 décembre est également retenue pour une seconde journée de mobilisation.